

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Réuni le vendredi vingt-huit janvier deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, GUÉRU, MARY,
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Madame BOUHOURS, Messieurs BONNOT, PINGUET.

Étaient absents : Madame LE BEUF, Monsieur BARRÉ.

Madame BOUHOURS a donné pouvoir à Madame MARY.

Monsieur BONNOT a donné pouvoir à Madame MARY.

BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA COMMUNE DE NANÇAY ET LA SAS ONLYCAMP POUR LA MISE À DISPOSITION DU CAMPING

Le Maire donne lecture du projet de bail emphytéotique entre la Commune de Nançay et la SAS ONLYCAMP sis à Saint-Genis-Les-Ollières (Rhône) rue du Chapoly, pour la mise à disposition du camping municipal des Pins d'une superficie de 4 hectares 18 ares 77 centiares.

Le bail emphytéotique est établi pour une durée de 20 années entières et consécutives à compter du 1^{er} mars 2022.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant une redevance de base de 7 500.00 € par an, pour le camping et la maison de gardien. Cette redevance sera révisée chaque année, selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre. Pour l'année 2022, il sera demandé la somme de 6 250.00 € correspondant à 10 mois.

D'autre part, le bail est consenti moyennant une redevance de 2 % sur le chiffre d'affaires H.T. hébergement, dès que le chiffre d'affaires aura atteint 250 000 € et sera versé le 1^{er} mars de chaque année à terme échu. Cette autre redevance sera révisée chaque année, au 1^{er} mars, selon l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre.

En ce qui concerne les charges, la SAS ONLYCAMP acquittera : les factures d'eau, d'électricité, de chauffage, d'enlèvement des ordures ménagères et de téléphonie, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, les impôts liés aux entreprises.

Les frais d'actes notariés seront partagés par moitié entre les deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le bail emphytéotique et toutes pièces relatives à ce dossier, chez Maître BLANCHET à Mehun-sur-Yèvre.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION ROUTE DE SOUESMES, RUE COGNÉE ET ALLÉE DU JEU DE BOULES

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de communication route de Souesmes, rue Cognée et allée du Jeu de Boules. Le montant des travaux s'élève à 27 513.34 € H.T. à la charge de la Commune. Le Conseil accepte et autorise le Maire à le signer.

D'autre part, le conseil autorise également le Maire à signer :

- la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux concernant l'enfouissement des réseaux de télécommunication route de Souesmes, rue Cognée et allée du Jeu de Boules avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.
- La convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre Orange, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher et la Commune de Nançay.

.../...

.../...

RESTITUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SOUESMES, RUE COGNÉE ET ALLÉE DU JEU DE BOULES

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de restitution de l'éclairage public route de Souesmes, rue Cognée et allée du Jeu de Boules. Le montant des travaux s'élève à 40 822.43 € H.T.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher prend en charge 50% du montant des travaux et la Commune les 50% restants.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer le plan de financement.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE COGNÉE ET ALLÉE DU JEU DE BOULES

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de renforcement du réseau électrique rue Cognée et allée du Jeu de Boules. Les travaux se montent à 36 970.12 € H.T.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher prend en charge 60 % du montant des travaux soit : 22 182.07 € et la participation de la Commune est de 40 % soit : 14 788.05 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer le plan de financement.

RÉFECTION DE LA VOIRIE RUE COGNÉE

Le Maire informe le conseil que le devis de la SETEC relatif aux travaux de réfection de la voirie rue Cognée s'élève à 31 447.26 € H.T. Le conseil municipal l'accepte. Les travaux seront effectués en 2023.

Une DETR et une demande de subvention auprès du Conseil Départemental seront établies.

EXAMEN DE DEVIS

Le Maire présente le devis des Ets GENEVIER pour l'achat de grillage ; il s'élève à 1 532.96 € T.T.C.

Ce grillage sera posé entre le camping et les services techniques. Le conseil émet un avis favorable.

CONVENTION DE MAINTENANCE ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Maire donne lecture de la convention de maintenance et de contrôle technique des poteaux d'incendie communaux entre la Commune de Nançay et la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

En contrepartie des prestations, la Commune devra verser annuellement 1 760.00 € H.T. pour les 22 poteaux.

LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités locales de la Région ont reçu un courriel du Président de la Région Centre Val de Loire sollicitant les élus locaux afin d'apporter un soutien particulièrement fort concernant la problématique de la désertification médicale dans notre Région.

Malgré les MSP, les médecins salariés parfois retraités, la pénurie de praticien est présente. Le Président de la Région sollicité le Premier Ministre pour que le numérus clausus pour la formation des médecins passe de 300 à 500. Ces médecins supplémentaires seraient formés sur Orléans.

Le Président de la Région, Monsieur François BONNEAU, demande de soutenir collectivement sa demande d'audience au Premier Ministre sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de soutenir le Président de la Région Val de Loire, Monsieur François BONNEAU dans sa demande d'audience auprès du Premier Ministre,
- de soutenir le Président dans sa démarche de lutte contre la désertification médicale qui touche notre Région et notamment notre Commune,
- d'autoriser le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer en tant que besoin, tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu l'accroissement temporaire d'activité aux écoles, à la cantine, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de Tifaine HUBIN, à raison de 10/35^{ème}, du 21 février 2022 au 10 avril 2022.

.../..

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LE FLEURISSEMENT

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion annuelle à l'Association Régionale pour le Fleurissement qui s'élève à 37.00 €.

REMERCIEMENTS

Le Maire informe que plusieurs personnes ont remercié la Commune du cadeau de Noël qu'elle leur a offert et qui a été distribué par l'ANA.

INFORMATIONS

- Le Maire indique :
 - que les terrains dans la ZAE sont tous vendus,
 - que la Commune percevra 40% du prix de vente,
 - qu'il n'y a pas besoin de modifier le PLU pour agrandir la ZAE.
- Monsieur RAGOBERT informe que les travaux de refoulement sont en cours et que les travaux de la station d'épuration seront réceptionnés courant février.
- Madame GUÉRU fait un compte-rendu de sa visite dans 4 villages organisée par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne dans le cadre du développement économique. Le bureau d'études a 3 mois pour donner ses conclusions.
- Monsieur PERRIER est désigné membre du comité de pilotage du PLUi.

Le Maire,